

*République Française
Département du TARN*

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention de l'association « Les amis des orgues des
Monts de Lacaune » au titre du dispositif d'aide aux associations**

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_019

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande de subvention de l'association « Les amis des orgues des Monts de Lacaune »
au titre du dispositif d'aide aux associations**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2025 n°DBC_2025_069 approuvant le règlement d'aide aux associations,

Le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc compte trois orgues sur son territoire : Lacaune, Murat-sur Vèbre et Viane.

L'association « Les amis des orgues des Monts de Lacaune » sollicite une participation financière de la Communauté de Communes afin de proposer 6 concerts sur ces 3 communes sur la période estivale (juillet et août 2026). Cette programmation vise à permettre au plus grand nombre de découvrir la musique classique et d'accéder à ce patrimoine local d'exception.

Les concerts sont ouverts à tous. Le prix d'entrée est fixé à 10 € (entrée gratuite pour les moins de 13 ans).

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_019-DE

A G E D I

Le budget prévisionnel du projet s'établit à 6 280 €. L'association sollicite une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 2 000 €, soit 32 % du coût du projet.

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Les amis des orgues des Monts de Lacaune ».

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

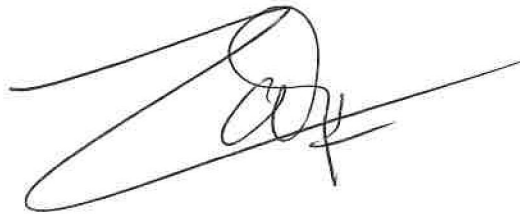
**DECIDE
A l'unanimité**

- d'attribuer une subvention de 500 €, à l'association « Les amis des orgues des Monts de Lacaune »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL

Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 06 / 2026
et publié ou notifié
le 12 / 06 / 2026

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de réception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_019-DE

A G E D I